

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
3 novembre 2020Date d'affichage
16 novembre 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 9 novembre 2020

Le lundi 9 novembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Denis CORNILLON (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD (procuration à Fanny MOREL), Josette FRECHET (procuration à Semya WATBLED AJMI),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Fanny MOREL

PROJET DE VILLAGE MEDICAL : demande d'une subvention à la Région

La commune travaille depuis moins de 2 ans à l'implantation d'un pôle médical au sein du Village. Une opportunité immobilière ainsi qu'un important travail de prospection ont permis de mobiliser une dizaine de professionnels de santé autour d'un projet situé à proximité immédiate du centre du village, sur la parcelle ZI 192.

Ce tènement se situe en zone UEa du Plan Local d'Urbanisme, correspondant « aux secteurs à vocation d'équipement publics ou d'intérêt collectif de la commune ». Il se trouve à proximité de la route départementale, de l'aquarium d'Alex, du pôle sportif et du parking attenant.

La commune a acquis ce terrain en novembre 2019 et a prévu de le diviser en 4 parcelles.

Les lots créés seront vendus aux professionnels de santé qui seront libres de les investir en construisant leurs propres bâtiments. Un lot sera conservé par la commune qui y construira des locaux destinés à être loués aux médecins et infirmiers.

Détail des lots, du Sud au Nord :

- Une pharmacie : il s'agirait d'une relocalisation de la pharmacie actuelle du village rendue nécessaire par des besoins en termes de parking et par un souci de disposer de locaux aux normes à proximité des lieux de passage (proximité de la route départementale et des autres professionnels de santé),
- Un cabinet paramédical : kinésithérapeutes, osthéopates, orthophonistes et psychologue,
- Un cabinet de médecins et infirmiers : la commune sera maître d'ouvrage de la construction de ce bâtiment voué à la location,
- Un local ADMR, siège de Grâne, Alex et Chabrillan.

A ce jour une dizaine de professionnels est pleinement engagée dans le projet.

Au titre du programme régional dédié aux maisons et centres de santé, le projet de village médical est éligible à une subvention de la part de la région dont le montant global est basé sur un forfait de 200 000€.

La Pharmacie, en tant qu'activité commerciale, ne peut prétendre à une subvention. Il en est de même pour l'ADMR.

50 000 € pourront être affectés au Cabinet paramédical.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 026-212600068-20201109-2020_11_09_03-DE

La commune, quant à elle, peut prétendre à 150 000 € de subvention, correspondant à ses dépenses subventionnables.

Le Maire sollicite son conseil afin de l'autoriser à demander à la Région l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 € dans le cadre de la réalisation du projet de village médical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire à demander une subvention régionale de 150 000 €,
DONNE MANDAT au Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

